# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 11 février 2016 1.3

#### ADMINISTRATION GENERALE

**VENTE D'UNE LICENCE IV**

**APPROBATION**

Odette GRELIN, conseillère municipale déléguée au commerce et à l'artisanat, expose à l'assemblée :

**"**Madame Sandra FERNANDES épouse DIAS MOREIRA exploitait un commerce de bar/journaux situé au 72 avenue Charles de Gaulle à Riorges. A la suite à la résiliation du bail, la commune de Riorges a acquis la licence IV rattachée à ce commerce, le 29 mai 2013.

Monsieur Yanfeng FAN souhaite exploiter un bar dénommé le "THE TIME" au 192 avenue Charles de Gaulle à Riorges. Une licence IV étant nécessaire à l’exploitation de ce commerce, la commune de Riorges, après accord de monsieur FAN, souhaite lui vendre sa licence IV au prix de 1 500 euros.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette vente.